

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

du jeudi 1^{er} juin 1945.

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} d'Abzac, Berton, Dupuy ; M^{lles} Delbos, Marqueyssat, Marton, Reytier ; MM. Aubisse, de Bovée, Bugès, Champarnaud, Corneille, Ducongé, Granger, Jourde, Jousain, le général de La Baume, le D^r Lafon, Lavergne, Lescure, le comte H. de Lestrade, Lismonde, Mènesplier, Pargade, Rives, Rouch, Secondat et J. Secret.

Se font excuser : M^{me} Dartige du Fournet, M. Elissèche et M. l'ingénieur général Lacape.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observations.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il y a lieu de procéder aujourd'hui au renouvellement du bureau. Des bulletins de vote sont distribués, l'urne restera ouverte jusqu'à la fin de la séance.

La parole est donnée à M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour la lecture du rapport moral sur l'activité de la Société au cours de l'année 1944.

M. LE TRÉSORIER présente ensuite le compte de gestion de M. Ch. Aublant pour la même année.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces deux documents.

M. LE PRÉSIDENT a le regret d'annoncer le décès de plusieurs de nos membres : M. le D^r Perrier, M. le D^r Lacroix, M. Noël du Payrat et M. P. Cocula. A son retour de captivité, malgré sa santé affaiblie, P. Cocula avait repris le cabinet de son père, il était architecte des Monuments historiques, architecte du Département et membre du Conseil de l'Ordre des Architectes pour la région de Bordeaux. Compétent et serviable comme il l'était, notre collègue a été enlevé trop tôt à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

M. LE PRÉSIDENT est heureux de saluer le retour parmi nous de M. Séverin BLANC, du général de LA BAUME, de MM. l'abbé SIGALA et MOREAU, qui avaient été arrêtés et déportés en Allemagne ; il félicite spécialement tous ceux de nos membres qui, comme M. ROPPÉ, sont rentrés de captivité.

M^{lle} DUJARRIC-DESCOMBES, MM. BESSON-GUYARD, JEANNEZ-AUDRA, CASTANET, MANEN et le colonel PERRET, récemment élus membres titulaires, ont adressé à la Société des lettres de remerciements.

M. LE PRÉSIDENT rend compte des périodiques reçus : *Lou Bournat dou Périgord*, qui contient la nécrologie de Ch. Aublant, et le *Bulletin de la Société des Lettres Sciences et Arts de Pau*, (3^e série t. V. 1942-1943), où est reprise par M. R. Le Blant la question de l'emplacement de *Beneharnum*.

L'assemblée est mise au courant des difficultés qui ont retardé jusqu'à maintenant la publication du premier fascicule du tome LXXII de notre Bulletin. M. le Secrétaire général est en mesure d'annoncer qu'un numéro groupant les deux premiers fascicules de 1945 sera distribué dans le courant juillet aux membres de notre compagnie.

M. CORNEILLE pose une question au sujet de l'existence de loups dans la Dordogne jusqu'à ces dernières années. M^{lle} Delbos et M. Secondat fournissent des indications utiles d'où il résulte que cette espèce est en régression chez nous.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL informe l'assemblée que M. Pierre AUBLANT a eu la généreuse pensée d'offrir à la Société livres, brochures et documents de toute sorte recueillis avec tant de sagacité par son père, notre regretté

trésorier. Cette collection enrichira notre bibliothèque et nos archives de pièces rares et curieuses, parmi lesquelles M. Lavergne signale des titres de famille, des thèses pour le doctorat en médecine et la licence en droit dues à des Périgourdins, des faire-parts de mariage, des invitations, des programmes, des menus ; des annuaires, des journaux, des revues, des catalogues de livres d'occasion, des vieux passeports, des prospectus et des étiquettes, des cartes de visite, du papier timbré, des factures à en-tête, etc. M. Lavergne a également noté une collection très intéressante de documents sur la guerre de 1914-1918 : *Bulletin des Armées de la République*, *l'Echo des Gourbis*, *la Ligature*, *le Poilu*, *l'Echo des Réfugiés du Sud-Ouest*, caricatures, affiches. Un dépouillement sommaire permet de penser que le fonds Charles Aublant offrira aux curieux plus d'une pièce de choix et qu'on chercherait en vain ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT exprime à M. Pierre Aublant toute sa reconnaissance pour le geste que sa piété filiale lui a dicté en notre faveur.

Suivant une information de presse, c'est un Bergeracois d'origine, le Dr Maynard, qui a prononcé le 20 avril 1945, en l'église du Saint-Esprit, à New-York, l'oraison funèbre du Président Roosevelt. L'orateur a été longtemps missionnaire en Afrique et a professé à Philadelphie et à New-York.

M. LAVERGNE donne quelques détails sur la personnalité de l'auteur du *Catéchisme français* signalé à notre attention par M. Lavaysse. Ange-Etienne-Xavier Poisson de La Chabeausière était parisien (1752-1820). Assez mauvais auteur dramatique, et après 1789, chaud partisan de la Révolution, il ne dut son salut qu'au 9 Thermidor. C'est après qu'il composa des hymnes pour les fêtes de l'Agriculture et de la Victoire et qu'il se risqua à mettre en 56 quatrains les « principes de la morale républicaine », destinés à l'instruction civique des petits Français. *Le Catéchisme* qui valut à l'auteur une gratification de 2.000 francs de la part de la Convention en 1795, et le fit entrer à la Commission d'instruction publique en 1796, a eu 4 éditions de 1795 à 1825 ; il fut traduit en

allemand et en hollandais en 1798. La Chabeaussière, après avoir célébré la République et plus tard Napoléon, retourna sa veste en 1814 et célébra le retour des Bourbons ; il échoua néanmoins à l'Académie française.

L'ouvrage de La Chabeaussière a des précédents, par exemple le *Catéchisme de la Déclaration des Droits de l'Homme*, réimprimé par arrêté du Conseil général d'administration du District de Périgueux. A Périgueux, de l'imprimerie du Républicain Dupont, au club des amis de l'Égalité (pet. in-18, 82 p.). On y trouve le commentaire par questions et réponses des XXXV articles de la fameuse Déclaration.

La *Bibliographie générale du Périgord* a signalé également (t. 1^{er}, p. 32), le *Catéchisme de la Raison*, opuscule élémentaire et moral pour les jeunes enfants, à l'usage du citoyen Bardou, instituteur national de la Section de la Cité, à Périgueux, imprimé aussi chez Dupont, en l'an IV (in-8°, 34 p.).

M. LAVERGNE souhaiterait l'achat, pour notre bibliothèque, du livre de M. Ch. Darras, *La Cathédrale d'Angoulême, chef-d'œuvre monumental de Girard*. Angoulême, impr. Carignan et Lachanaud, 1942. in-8° de 176 p. avec pl.

On sait que la cathédrale d'Angoulême, sauf sa première travée, est d'un style analogue à celui de la travée neuve de l'église de la Cité à Périgueux, datée par de Lasteyrie de 1150 environ.

Or, M. Daras attribue à l'évêque Girard II la construction de la cathédrale, ce qui la placerait entre 1110 et 1130.

Dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXX (1944), M. J. Vallery-Radot remarque que ce système bouleverse toute la chronologie admise des églises à coupes du Sud-Ouest.

M. Henri ANSTETT apporte un complément à l'*Exploration campanaire* en ce qui concerne les cloches de Villefranche-du-Périgord. Il résulte d'un acte en possession de notre collègue que le 24 mai 1751, le maître-fondeur Compain fonde les deux principales cloches avec succès. La première reçut l'inscription : *Deus conservet civitatem istam* ; sur la seconde, on lisait : *Liberet nos Deus ab omni malo*

Bénites le 26 mai par le curé Goudal, assisté du vicaire Brousse et du curé de Loubejac, M. Lagar, elles furent mises en place le 29 mai, veille de la Pentecôte.

Le métal de ces deux cloches servit en 1882 à la fonte de la seule cloche de l'église Notre-Dame de l'Assomption (Vauthier, maître-fondeur à Saint-Emilion), celle que signalent justement l'abbé Brugière et Berthelé dans leur ouvrage.

M. le D^r Charles LAFON donne sur une carte qu'il a dressée à cet effet, toutes précisions désirables sur les routes de poste existant en Périgord, surtout à dater de la Restauration. Au progrès des voies de communication correspondit une amélioration sensible dans l'acheminement et la distribution du courrier postal. La causerie de notre Président résume brillamment de longues et minutieuses recherches sur une question absolument neuve.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Bureau ; le dépouillement des bulletins de vote effectué, sont élus :

Président : M. le D^r Ch. LAFON ;

Vice-Président : Pour l'arrondissement de Périgueux,

M. Em. DUSOLIER ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,

M. JOUANEL ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,

M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,

M. le comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,

M. PEYRONY.

Trésorier : M. H. CORNEILLE.

Secrétaire-général : M. G. LAVERGNE.

Secrétaire-adjoint : M. E. AUBISSE ;

— M. le comte H. de LESTRADE ;

— M. J. SECRET.

M. le PRÉSIDENT remercie l'assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de lui renouveler ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs.

La Société historique et archéologique du Périgord élit membres titulaires :

M^{me} BOUYSSOU, La Bastide-Monestier, par Saussignac (Dordogne) ; présentée par MM. le D^r Lafon et G. Lavergne ;

M. Georges LAMONGIE, rue de la Nation, 2, Périgueux ; présenté par M^{lle} A. Delbos et M. Baubérot ;

M. Marc LAPEYRIÈRE, ingénieur-agricole, rue du Plantier, 25, Périgueux ; présenté par MM. Lavaysse et Jeannez-Audra ;

M^{lle} Eliane LAVELLE, La Pelinque, Urval (Dordogne) ; présentée par les mêmes ;

M. Maurice MAITRE, boulevard des Arènes, 6, Périgueux ; présenté par les mêmes ;

M. François VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE, les Pareauds, Montenceix par Montrem (Dordogne), présenté par M^{lle} Faure et M. Lavaysse.

La séance est levée à 16 h. 20.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r CH. LAFON.

Séance du jeudi 5 juillet 1945.

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Dartige du Fournet et Dauriac ; M^{lles} Delbos, Marqueyssat, Marton et Négrier ; MM. d'Abzac, Aubisse, de Bovée, Corneille, l'abbé Cuginaud, Ducongé, Granger, Jeannez-Audra, Joussain, le général de La Baume, l'ingénieur-général Lacape, le D^r Lafon, Lavergne, Lescure, Rives, Secondat et J. Secret.

Se fait excuser : M. Elissèche.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a le regret de faire part à la Société du décès de M. Charles Maze, membre de notre compagnie depuis 1936.

M^{mes} D'ABZAC et BOUYSSOU, MM. LAPEYRIÈRE et VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE, élus membres titulaires, ont adressé leurs remerciements à la Société.

La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, a vu ses collections sérieusement endommagées par la guerre : elle espère que la Société historique et archéologique du Périgord voudra bien lui remplacer les publications dont les derniers événements ont causé la perte. Plusieurs d'entre elles sont malheureusement épuisées.

Par lettre du 29 juin, M. le Délégué régional à la Presse à Limoges, a informé la Société qu'une suite favorable avait été donnée à la demande d'autorisation de continuer à paraître qu'elle avait formulée pour son Bulletin.

La Société apprend avec satisfaction que M. MÉRILHOU et tous ses compagnons de captivité, membres de notre compagnie, sont actuellement de retour.

M. LE PRÉSIDENT engage vivement nos collègues présents à la séance à aller visiter la remarquable exposition des Souvenirs de l'Oflag VI D - Munster - qu'ont organisée, à la Salle municipale de dessin le capitaine Henry, caricaturiste de grand talent, et notre secrétaire-adjoint, M. Jean SECRET. On goûtera de ce dernier, les spécimens de « pastiches » de nos grands écrivains, illustrés avec humour par le capitaine Henry.

M. LE TRÉSORIER, qui a pu rétablir le contact avec plusieurs de nos membres, après une interruption de cinq années, nous donne de leurs nouvelles. M. l'abbé BREUIL, qui a passé en Afrique du Sud où le gouvernement de l'Union l'avait invité, deux années remplies d'importantes découvertes préhistoriques, a repris son poste à l'Institut de paléontologie de Paris. Le capitaine SABY, promu commandant, a été désigné pour suivre les cours de l'École de Guerre. M. Charles COUPIGNY, notre jeune collègue s'est distingué comme sous-lieutenant, puis lieutenant au cours des opérations menées par la 1^{re} Division des Forces françaises libres : il a été cité à l'ordre.

Le R. P. BERGOUNIOUX, qui, on le sait, est un ancien élève de l'école normale d'instituteurs de la Dordogne, vient de faire paraître aux éditions Didier, un nouvel ouvrage, *Harmonies du Monde moderne*.

M. LE TRÉSORIER propose à la Société de souscrire à deux exemplaires de l'*Histoire de Périgueux*, de notre Secrétaire général, actuellement sous presse aux éditions Fontas, à Périgueux.

Adopté.

Il termine par une brève communication sur le plébiscite impérial du 8 mai 1870. La ville de Périgueux s'affirma, contrairement aux campagnes, contre la politique de Napoléon III. Sur 4078 inscrits et 2293 votants (soit 1785

abstentions), il y eut 1771 non contre 1109 oui : donc 662 opposants.

M. LE PRÉSIDENT présente une vue de Saint-Front, lithographie de l'artiste périgourdin Joseph Bardon, dont le Bureau a fait l'achat.

Elle fait partie d'une suite de cinq estampes (268 à 277^{mm} de haut sur 359 à 362^{mm} de large) imprimées de 1830 à 1840 par Lemercier, Benard et C^{ie}.

Chaque lithographie comporte un titre et un sous-titre : N° 1, Amphithéâtre (*Antiquités*) ; N° 2, Eglise Saint-Front (*Moyen-Age*) ; N° 3, Aqueduc des Fontaines (*Moderne*) ; N° 4, Tannerie de l'Arceau (*sic*) (*Industrie*) ; N° 5, Bac de Cagniac (*sic*) (*Paysage*).

M. le Dr LAFON fait observer à propos du N° 3 qu'il s'agit des Grandes Arcades, sur la Combe-des-Dames démolies il y a une quarantaine d'années ; il signale les changements apportés au paysage de Campniac par la disparition d'une partie des rochers en encorbeillement et la mise en culture des pentes qui sont au-dessus de la maison du Roc.

A titre de comparaison avec le N° 2, M. le Président a apporté une autre vue de Périgueux, empruntée à un ouvrage inconnu et due au burin expert de Chapuy.

M. le comte de SAINT-SAUD, de Bordeaux où il est « exilé », nous signale qu'aux archives départementales de la Gironde, dans la série E non inventoriée, figure un gros registre de près de 286 folios, qui est le chartrier authentique de la famille André, bien connue dans la magistrature et le municipalité de Périgueux. Il s'agit, suivant l'intitulé, d'actes colligés de 1557 à 1600, dont notre doyen relève l'importance. Il a bien voulu insister auprès de l'archiviste en chef de la Gironde pour que ce document soit remis aux archives de la Dordogne.

M. le Dr LAFON mentionne qu'à l'origine de la ligne de chemin de fer de Bergerac à Libourne, la station de Montcaret portait le nom de *La Tête-Noire*, nom d'un hameau de cette commune, ce que confirme M. Granger.

Notre Vice-Président, M. DE SAINT-SAUD comprend que signaler trop de Périgourdins passés en Amérique au XVIII^e et même au XVII^e siècle, serait excessif. Il pense qu'il n'en va pas de même pour ceux du XVI^e. Il a relevé dans l'*Histoire de la Floride française*, de Gaffarel, parue en 1845, la présence parmi les compagnons de Jean Ribault, de « un certain La Roquette, Périgourdin madré et futé comme tous ses compatriotes » lequel se vantait d'avoir découvert une mine d'or et d'argent dans les déjoints d'une citadelle qui n'est pas nommée.

Il resterait à identifier ce La Roquette, car ce nom est assez répandu dès le XVI^e siècle en Périgord.

M. Franck DELAGE fait hommage à la Société de son étude : *Dans l'ancien collège de Limoges*. (Extr. du Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin, t. LXXXI.) Limoges, 1945, 11 p. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. COVRAT-DESVERGNES nous adresse une communication sur l'intérêt pris par Bertin à la découverte et à l'utilisation du caoutchouc. Il associe à la mémoire du contrôleur général le savant professeur au Collège de France, notre compatriote M. Ch. Dufraysse, dont les études sur le caoutchouc ont une très grande portée pratique. On sait que M. Dufraysse a été le collaborateur puis le successeur de Ch. Moureu : Une photographie jointe à l'article de M. Couvrat-Desvergnés les représente tous les deux dans les laboratoires du Collège de France (*Je sais tout* du 15 février 1923).

M. Henri ANSTETT a retrouvé à Monpazier la copie d'un poème intitulé : « Mort du Prince Impérial » : une note au crayon indique qu'il fut écrit par un professeur du Petit Séminaire de Bergerac en juillet 1880.

De la part de M. Joseph DURIEUX, M. le Secrétaire général lit la communication suivante :

L'édit de Nantes que Henri IV promulgna en 1598 reconnaissait le libre exercice de la religion réformée. La ville de Bergerac connut au début du XVII^e siècle une prospérité grandissante sous l'administration de MM. de La Baume, Charon, Rivasson, Domenget, Peyrarède,

Eyma, Lentillac, Loiseau, Gast, Madaillan, Planteau et autres zélés Calvinistes. Le collège, comme le constate dans sa préface du tome 6^e des Jurades le conservateur Gustave Charrier des Archives de Bergerac, publié en 1896, était devenu l'un des plus fréquentés de la province. Louis XIII, jeune roi de vingt ans, alla visiter cette ville en 1621 pour apaiser des troubles de religion et introduire des missionnaires. Son entrée à Bergerac fut « royale et magnifique » ; mais il abattit une lourde main sur les protestants qui, ayant accaparé les charges, firent remplacés par des catholiques dans les emplois occupés. L'an d'après, le duc d'Elbœuf attaqua le château de Laforce et enleva la ville de Montravel.

La révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685, qui jeta le trouble dans le royaume et déclancha l'émigration protestante en Espagne et en Hollande, fit sentir partout une répercussion au commerce et à l'industrie. On se rappelle l'exode du bergeracois Jean *Marteille* et du barbier Daniel Le Gras partis de Mussidan, condamnés à Marienbourg pour cause d'émigration, avant d'échouer à l'archevêché de Cambrai entre les mains d'un grand vicaire, leur bon ami anti-sectaire, qui pourrait être Gabriel de Chantérac, comme l'indique notre récente étude sur les vicaires généraux de Fénelon. Sans insister aucunement sur l'allusion, rappelons que Martelle a publié en 1757 des Mémoires d'abord à Rotterdam, ensuite à La Haye, avant de décéder à Cuilenbourg en 1777.

On a parlé de l'émigration de 300.000 protestants qui à cette époque auraient quitté la France et vinrent se réfugier en d'autres pays d'Europe (Angleterre, Suisse, Allemagne, Suède, Danemark, Russie) et d'Amérique. Le nombre des Bergeracois aurait, croit-on, dépassé 40.000. La 12^e province, Basse Guienne, comprenait cinq colloques de Périgord, Limousin, Agenais bas et haut, Condomois. Et un certain nombre de familles autochtones, atteintes par la décision politique inopportune, prit la résolution de s'éloigner. La France perdit de son importance.

Nous citerons nommément quelques expatriés. Parmi eux se trouve le pasteur *Frescarode* (Jean), signalé par les frères Haag comme réfugié en Hollande, auteur d'Apologie pour les synodes à Rotterdam en 1731, où la famille subsisterait.

De même, le lectourois *Asimont* (Joseph), qui fut pasteur à Bergerac à partir de 1652. La *Bibliographie générale du Périgord* (I, 22) enregistre son ouvrage composé contre Maître Jean Chiron (de Bordeaux) prêtre et bachelier en théologie dédié à M^{me} la duchesse de Laforce et imprimé à Bergerac par André Boysset en 1665. Notre distingué

collègue P. Barrière dans *La vie intellectuelle en Périgord* (1935) contient d'intéressants détails à son égard.

Le Bulletin de la Société historique du Périgord, que nous avons hâtivement et sommairement compulsé loin de nos livres, mentionne en 1888, puis en 1891, une famille *Gelieu* résidant à la Linde, Issigeac, Salignac, et qui pour cause de protestantisme passa en Suisse et de là en Allemagne.

Les cas, on le voit, ne sont pas uniques. Nous en relevons un autre dans l'*Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit jusqu'à 1855* par le professeur Charles Weiss du Lycée Bonaparte (2 volumes). Il concerne toute une dynastie : les *Luzac* bergeracois. Né à Leyde en 1706, *Elienne* Luzac a créé la *Gazette de Leyde* dont il devint propriétaire en 1738. *Jean*, son frère aîné, imprimeur-libraire de la même ville, a été père d'un autre *Jean* avocat et collaborateur de cette Gazette dont il fut le directeur exclusif de 1775 à 1798.

Il est également fait état d'*Elie* Luzac, écrivain de talent de la *Bibliothèque impartiale*, et de la *Bibliothèque des sciences*, continuateur de Pierre Bayle et auteur du *Traité sur la richesse de la Hollande* publié en 1780.

Un *Louis-Gaspard* Luzac, enfin, membre des Etats généraux, député en 1827 et chef de l'opposition libérale, retiré à Leyde après 1848.

Il semble souhaitable de rattacher à notre Dordogne cette notable maison sortie de Bergerac, avant d'illustrer les Pays-Bas.

M. le D^r Ch. LAFON, a offert à nos archives une lettre adressée le 24 floréal an 3 (13 mai 1795) par le bibliothécaire national du district de Belvès à la Commission d'Instruction publique de la Convention Nationale.

Il est question dans cette missive du travail préparatoire à la constitution, à Belvès, d'une bibliothèque nationale, et en particulier de la confection du catalogue, qui a subi des retards du fait de « la lenteur des envois à Belvès des livres qui devaient y être transportés et que plusieurs municipalités se tiennent encore. »

Le bibliothécaire se trouve en face de problèmes techniques qui l'embarrassent : par exemple, les ouvrages destinés à l'exercice du culte, ceux de théologie, peuvent-ils être considérés comme utiles à l'instruction publique ?

« Grégoire, observe-t-il, dans son rapport fait à la Convention Nationale, semble désirer qu'il ne soit établie aucune exception ; mais autant que j'ai pu le comprendre je crois que la recommandation de tout conserver a pour objet les gravures, souvent précieuses, qu'on rencontre parfois sur le couvert des livres ou sur leurs frontispices.

» Dans ce cas, j'annonce à la Commission que rien de ce genre ne m'a encore été remis. » L'officier de santé Segala, témoignait sans doute d'un plus grand zèle que son prédécesseur, le citoyen Delpech, qu'il avait remplacé comme bibliothécaire archiviste du district, le 11 vendémiaire an 3 (2 octobre 1794). Il n'est pas possible de dire si le catalogue qu'il annonçait a été conservé. On n'en trouve pas de traces aux archives de la Dordogne.

Notons que la loi instituant les bibliothèques de district est du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) et qu'elle avait prévu que le catalogue des livres et antiquités entrepris dans chaque district devrait être achevé en *quatre mois*.

Or, la loi en question n'a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'administration du district que le 12 germinal (1^{er} avril) ; il resta lettre morte et le 15 floréal (4 mai), sur la réquisition de l'agent national, le même organisme s'était borné à charger le citoyen Claretie d'un rapport d'ensemble sur les moyens d'exécution dudit arrêté. A dire vrai, il était plus urgent alors de régler les problèmes du ravitaillement et de la guerre contre l'Europe que de disperser son effort sur des objets d'instruction publique.

M. André JOUSSAIN achève sa lecture sur la vie militaire du sergent-major Feyfant. Il est piquant de constater l'importance que tenait sous le roi Louis-Philippe, ce que nous appelons le « piston » dans la carrière d'officier.

M. Jean SECRET présente six lettres inédites de Maine de Biran, conservées dans les archives du château de Puyrazeau. Sans rien contenir de particulièrement important, elle nous renseignent sur l'amitié qui liait le philosophe de Grateloup à son compatriote Joseph de Verneilh-Puyrazeau. Elles

s'échelonnent de 1816 à 1818, et l'on goûte leur ton agréable : celle entre autres, où Maine de Biran qui a la suite de son échec à la Chambre des Représentants avait été nommé conseiller d'Etat, raconte l'audience que lui accorda le bon roi Louis XVIII.

M. LESCURE souhaiterait qu'en prévision de la reprise des constructions neuves sur les emplacements lotis de l'antique Vésone, une surveillance efficace des travaux soit exercée afin de ne rien laisser passer de ce que produira au jour chaque nouvelle fouille.

Ce devoir incombe normalement, semble-t-il à la Municipalité de Périgueux.

M. le D^r Ch. LAFON commence son exposé sur l'histoire de la poste aux lettres en Périgord sous l'ancien Régime ; en 1789, la province comptait 18 bureaux et tout n'y marchait pas à souhait.

La Société historique et archéologique du Périgord élit membre titulaire :

M. Pierre GIRAUDON DE MAZAUBERT, Boulevard Saint-Germain, 25, Paris, et Saint-Martin, par Saint-Jean-de-Côle : présenté par MM. le D^r Jean Durieux et Jean Secret.

Elle admet en qualité de membre associé l'Institution Saint-Joseph de Sarlat, présentée par MM. Corneille et Lavergne.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire-général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 2 août 1945.

Présidence de M. le D^r LAFON,
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Présents : M^{me} d'Abzac, M^{lles} Delbos, Marlon, Négrier, Reytier et Veyssier ; MM. Corneille, Jouanel, le général de La Baume, le D^r Lafon, Lavergne, Lescure, Rives, Secondat et J. Secret.

Se sont excusés : M^{me} d'Artige du Fournet, M. Aubisse, l'ingénieur général Lacape et Menesplier.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a le regret de faire part à la Société du décès de deux de ses membres, M. E. Laporte-Bisquit et M. Michel Roderie.

M. P. GIRAUDON DE MAZAUBERT, récemment élu membre titulaire, a adressé à la Société une lettre de remerciements.

M. LE PRÉSIDENT signale dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. XLI, oct.-décembre 1944, le compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Glory, *la Civilisation du néolithique en Haute-Alsace*, « travail remarquable comme ou en souhaiterait pour toutes les régions françaises ». Une note du D^r Stéphen Chauvet sur les substances plastiques et adhésives utilisées par les Préhistoriques relève le goudron végétal tiré du vergne (l'aulne si répandu chez nous) : il rappelle que l'écorce de cet arbre servait à la teinture des feutres noirs à larges bords du Périgord et de l'Auvergne. P. 136, M. J. Mauduit a établi pour les nouveaux venus en préhistoire une liste d'ouvrages gradués où ils pourront se

documenter. M. le Président demande à ce que cette liste soit reproduite dans notre Bulletin :

I. — DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

- Blanc (S.), *Initiation à la préhistoire*. Paris, Nathan, 1936.
Capitan (D^r L.), *La préhistoire*. Paris, Payot, 1931.
Exsteens (M.), *Préhistoire*, Paris, Expel, 1933.
Furon (R.) *La préhistoire*. Paris, Blanchard, 1928.
Peyrony (D.), *Éléments de préhistoire*. Paris, Catin, 1927.

II. — DEGRÉ MOYEN

- Arambourg (C.), *La genèse de l'humanité* (coll. *Que sais-je?*) Paris, Presses Universitaires, 1943.
Furon (R.), *Manuel de préhistoire générale*, 2^e éd. Paris, Payot, 1943.
Goury (G.), *Origine et évolution de l'Homme*. Paris, Picard, 1927.
— *L'Homme de cités lacustres*. Paris, Picard, 1931, 2 vol.
Manuel des recherches préhistoriques, édité par la S. P. F., 2^e éd. Paris, Costes, 1929.
Vayson de Pradenne, *La préhistoire*, 2^e éd. (coll. *Armand Colin*.) Paris, A. Colin, 1940.

III. — DEGRÉ SUPÉRIEUR

- Boule (M), *Les hommes fossiles*, 2^e éd. Paris, Masson, 1923.
Morgan (J. de), *L'humanité préhistorique* (coll. *L'Évolution de l'Humanité*.) Paris, Renaissance du livre, 1921.
Joleaud (L.), *Éléments de paléontologie*. II. (collection *Armand Colin*.) Paris A. Colin, 1931 ; et les ouvrages classiques de G. et A. de Mortillet et de J. Déchelette.

Il manque à cette nomenclature *les Premiers hommes*, du R. P. Bergounioux et de l'abbé Glory, Toulouse, 1943.

M. LE PRÉSIDENT mentionne, dans le livre de feu Alfred Dumaine, ambassadeur de France, *Quelques oubliés de l'autre siècle* (Paris, au Vélin d'Or, 1931), une étude consacrée à l'ancien propriétaire du château d'Hautefort, le général baron de Damas, ministre des Affaires étrangères (1785-1862),

dont les *Mémoires* ont été publiés chez Plon-Nourrit avant 1923.

Le portrait au physionotrace de M^{sr} Ponte d'Albaret, dernier évêque de Sarlat, présenté par M. JOUANNEU fournit à M. le Président l'occasion de rappeler la technique de l'art où se sont illustrés, à la fin du XVIII^e siècle, les graveurs Quenedey et Chrétien. Ce portrait sera reproduit dans le Bulletin.

Dans un petit livre, qui a pour titre : *Histoire et Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour, au pays de Quercy*, et qui a pour auteur le P. Odo de Gisse, S. J., imprimé à Villefranche d'Aveyron, chez Vedeilhé, 1666 (l'édition originale paraît avoir paru à Tulle en 1632), M. LE PRÉSIDENT a relevé quelques menus faits, qui intéressent notre Périgord.

« La seconde procession que je veux ici tirer de l'oubli, lit-on page 143, est celle d'une Abbaye de St-Benoit, au Diocèse de Sarlat en Périgord, appelée Terrasson : les Religieux de ce Monastère, suivis et accompagnés d'une grande foule de peuple, l'an 1598, le 25 juillet, se rendirent à N.-Dame de Rocamadour en procession, afin de s'acquiescer de la promesse et du vœu que leur corps et chapitre avoient fait à icelle, laquelle ayant agréé ce vœu, suivant que l'on l'avoit implorée, les délivra de deux maux qui ravageoient tout le pays. L'un étoit une mortalité de bétail, qui tuoit une grande sécheresse et brûlure des bleds, qui menaçoit d'une famine ce même climat. Merveille, le lendemain qu'ils se furent voués et recommandés à la Mère de Jésus, il tomba du Ciel une pluie si à propos et en telle abondance, que les bleds en furent humectés et suffisamment arrosés. De plus la mortalité du bétail cessa. »

Un peu plus loin, pages 168-9, l'auteur cite la guérison miraculeuse de Catherine Bruguière, femme de Laurens Pindrac, procureur au siège présidial de Périgueux, survenue en 1608, et celle du fils de Pierre Rey, fils du juge du baillage de Saint-Astier.

Enfin page 188 nous est conté comment, le 6 avril 1609, fut ramenée à la vie la fillette âgée de huit à dix mois d'Antoine de Guillaume « natif du Vigan en Quercy, demeurant à

S. Meard (qui est S. Médard) en Périgord », qui avait été étouffée par un noyau de prune ; ce miracle fut certifié par Arnaud Montouzon, bourgeois de Périgueux, et Jean Montouzon, lieutenant en la châtellenie de Montagrier.

M. l'archiprêtre C. PRIEUR a remis à M. le Secrétaire général l'article nécrologique dont il s'est chargé sur M^{sr} J.-H. Chastaing, curé de Bourniquel, qui fut un préhistorien aussi modeste qu'averti.

M. l'archiprêtre est heureux d'avoir pu se procurer un cliché photographique de M. le chanoine J. Roux ; cette image est d'autant plus précieuse qu'elle a été prise lors d'une visite de notre regretté Président aux fouilles de Chamiers en 1941, c'est-à-dire dans l'exercice même de ses scientifiques fonctions. Ce portrait sera reproduit dans le Bulletin, conformément à la tradition qu'a notre Société d'accompagner les notices nécrologiques de ses présidents de leur portrait.

Il est donné lecture d'un questionnaire établi par M. André Mercier, 18 Boulevard Jean-Jaurès à Boulogne-Billancourt (Seine), qui ouvre une enquête sur les végétaux dans le folklore et l'ethnographie. Ceux de nos membres qui s'intéresseraient à cette question sont priés d'entrer en rapports avec M. Mercier.

De son côté, M. R. de La Massonnais, membre correspondant de la Société historique et archéologique de la Mayenne, à Paris, nous fait connaître qu'il recherche tous documents, portraits, gravures, ouvrages concernant son grand-oncle, l'évêque de Périgueux, M^{sr} Jean-Baptiste-Amédée George Massonnais.

Notre vice-président, M. le comte de SAINT-SAUD, poursuivant ses essais généalogiques, étudie en ce moment une famille de grands bourgeois de Périgueux au xv^e siècle, les Flamenc. Il nous communique des extraits du testament de noble et honnête femme Rosette de Ginas, damoiselle, épouse d'Archambaud Flamenc, damoiseau, rédigé en novembre 1463 dans la rue allant du marché de la Clautre à la porte de l'Aubergerie, devant la maison de la testatrice. L'original de

ce document, mélange curieux de latin et de langage périgourdin est conservé à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, Ms. 9142, fol. 59.

« Archambaud Flamenc, écrit M. de Saint-Saud, acheta en 1439 une maison à Périgueux. Il en devint bourgeois. On croit que son père Jean en fut aussi bourgeois. Il semble avoir été adopté par un Blanquet, frère de sa mère, Hélénette Blanquet. »

M. Géraud LAVERGNE est en mesure de compléter la communication de notre érudit doyen en s'aidant du livre de raison des Flamenc, ou plutôt des fragments que nous en conserve, entre 1418 et 1561, le Ms. français 32841 de la Bibliothèque Nationale.

Le cahier a passé de main en main et comme bien des documents de ce genre et de cette époque, il est d'écritures variées, souvent difficiles et la page qui vient n'apporte pas toujours la suite attendue : écrites à des années de distance par des personnages différents, ces notes sont assez décousues mais fort précieuses.

Outre les renseignements généalogiques que contient ce livre de raison, il relate au passage des événements tels que le tremblement de terre du 26 février 1442 (n.st.), l'entrée des Français à Bordeaux le 30 juin 1451 et la présence dans cette ville du roi Charles VII en 1463.

On y trouve également deux recettes thérapeutiques, l'une contre l'angine et l'autre pour les suites de couches.

De Riom-ès-Montagnes, M. COUV RAT-DESVERGNES écrit à notre Secrétaire Général :

Le Dr Ch. Lafon, dans le Bulletin du 3^e trimestre 1944, nous a raconté comment avait débuté la sériciculture à Bourdeille, de 1736 à 1764.

Mais, doit-on croire que ce fut le début de la culture du mûrier en Périgord et de l'éducation des vers à soie ? Non sans doute, car un siècle auparavant elle était en honneur à Laforce, ainsi qu'en témoignent les mémoires du duc de Laforce, Jacques de Caumont, publiés par le marquis de La Grange.

L'illustre maréchal, né en 1558 et mort en 1652, parlant de la reconstruction de son château et de ses aménagements intérieurs vers 1630 écrit ce qui suit :

« Ma fille a fait de deça une emplette d'orangers et de citronniers que j'envoie à Laforce ; presque tous portent fruits. Je vous prie d'envoyer pour 12 ou 15 jours votre jardinier pour aider à les accommoder comme il faut.....

J'ai aussi envoyé des hommes pour les vers à soie » et plus loin :

« *J'ai fait monter de la soie provenant de mes mûriers, de quoi sa Majesté a été fort aise »*.....

Ainsi donc, il est certain que la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie ne faisaient en Périgord au début du xvii^e siècle dans le Bergeracois.

Un article de J.-J. Brousson, « Les socles vides », paru dans *La Bataille* du 28 juin, inspire à M. CORNEILLE quelques réflexions au sujet des statues de Périgueux, qui durant l'occupation allemande, ont été enlevées et envoyées à la fonte sous le prétexte mensonger de... lutter contre les maladies de la vigne ou de la pomme de terre. La Société historique et archéologique s'est émue, à l'époque, de ce vandalisme. Mais reverrons-nous jamais remis en place notre Montaigne et notre Fénelon, dont d'ailleurs le socle a été lui-même escamoté il y a peu de temps ? M. Corneille indique que c'est à M. Delpy, architecte voyer de la ville de Périgueux, qu'est due la conservation de la statue Daumesnil ; camouflée dans la chapelle des Capucins, l'effigie du héros de Vincennes put ainsi réapparaître triomphante au lendemain de la libération de Périgueux. Notre trésorier nous donne encore ce détail : sans l'intervention de Charles Aublant, le Musée de Périgord aurait eu à déplorer la perte du canon en bronze donné à la ville de Périgueux en 1590 par Henri des Prez de Montpezat, sénéchal du Périgord pour la Ligue.

Dans une précédente séance, M. CORNEILLE avait relaté l'envoi par le citoyen Palloy d'un prospectus offrant à la municipalité de Périgueux une réduction de la Bastille sculptée dans une pierre provenant de la prison d'état. Les archives montrent que la proposition fut acceptée et que les

« patriotes » reçurent avec chaleur le symbole de la liberté conquise par le peuple parisien.

Le 14 juillet 1790, la pierre était solennellement exposée sur une estrade ornée de drapeaux et d'emblèmes patriotiques, à l'entrée des allées de Tourny.

Dans le fond de la promenade, étaient rangés les milices patriotiques sous les armes, les membres des divers clubs, avec leurs insignes, les enfants des écoles, les membres du clergé venus pour bénir le monument et une foule nombreuse, qui, au commandement des officiers municipaux, s'élança à l'assaut, aux cris de « Vive la Nation, à bas les tyrans », tandis que les tambours battaient la charge et que les cloches sonnaient à toute volée.

C'est ainsi qu'en ce jour anniversaire, les habitants de Périgueux eurent la joie de s'emparer encore de la Bastille. La scène, dont furent témoins les rares ormeaux séculaires qui ornent encore la promenade, ne manqua ni d'originalité ni de conviction. Elle préludait à toutes celles qui se sont déroulées depuis dans ce beau cadre.

La communication de M. Corneille touche à la question délicate des archives municipales, dont depuis plus d'un an, à la suite des mesures de sécurité qui ont été prises, la consultation est devenue impossible.

La Société historique et archéologique du Périgord émet le vœu que la Municipalité s'attache à remettre en place les archives antérieures à 1790, si précieuses pour notre histoire locale, et qu'elle désigne une personne qualifiée pour en assurer à la fois la conservation et la libre communication aux érudits, conformément au règlement des archives communales.

M. le D^r LAFON montre un beau cachet aux armes des La Force sur une lettre écrite de Bergerac le 30 mai 1778, par l'avocat Roques.

M. GRANGER apporte un abondant complément iconographique aux précédentes communications de M. le Président sur l'histoire des Postes. Il commente et fait circuler des

tation et de statistique du Ministère des Postes et Télégraphes, les Chroniques de l'Histoire de France, de M^{me} de Witt, née Guizot, des marques postales ; un projet de poste aérienne par montgolfière retient, entre autres, l'attention.

M. le D^r Lafon remercie M. Granger d'avoir mis sous nos yeux tant de documents suggestifs.

La Société historique et archéologique du Périgord élit membres titulaires :

M. Joseph ROQUE, distillateur à Sarlat ; présenté par MM. Corneille et Sudeix ;

M^{lle} Andrée FLUHR, rue Lanmary, 5 à Périgueux ; présentée par M^{lle} Lavelle et M. Lavaysse.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire-général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

UNE VICTIME DE LA FRONDE A PERIGUEUX

La publication intégrale du *Livre vert* de Périgueux ¹ n'a pas dissipé le mystère qui entoure officiellement les débuts de la Fronde dans la capitale du Périgord. Le mémorialiste de l'Hôtel de Ville garde un prudent silence sur l'attitude du consulat pendant la période de rébellion ouverte qui s'étend du 13 novembre 1650 au 28 septembre 1653 et cette discrétion de commande est encore soulignée par la suppression, dans le registre, de plusieurs feuillets jugés compromettants ². Il est malheureux pour l'historien que le *Livre journal* de 1653-1654, retrouvé il y a quelques années ³, se soit montré moins réservé et que, traitant de l'amnistie accordée à la ville, il nous ait livré les noms des meneurs : Pierre Boudon, sieur de Faugeras, maire ; Orfaure, Boudenot, Ecuyer, Mailhard, Balzat, consuls ; Laval, syndic, tous destitués, et de leurs acolytes ⁴. Ils partagent avec le gouverneur Chanlost la responsabilité des sévices et des cruautés auxquelles furent exposés durant plusieurs mois les habitants restés fidèles sujets du roi.

Parmi les « Mazarinistes » victimes des trublions périgourdins, nous connaissons déjà le président Simon de Châtillon ⁵, et le conseiller Odet Le Long ⁶ qui durent quitter Périgueux dès le commencement des troubles, Jean-Baptiste d'Artenset ⁷, M. M. de Jehan, dont la maison fut pillée par la soldatesque du gouverneur ⁸ ; M^e Etienne Diéras, juge de la

(1) *Le Livre vert de Périgueux*, publ. par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet. (Publ. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.) Périgueux, 1942. 2 vol. in-8°.

(2) *Id.* p. 268, note 9.

(3) *Id.* p. 265, note 3.

(4) *Id.* p. 269, note 40.

(5) *Id.* p. 281.

(6) *Id.* p. 265, note 1.

(7) *Id.* p. 275, note 18.

(8) *Ibid.*

ville, son fils et son gendre ¹ et Vincenot, le receveur des tailles, maltraité par Condé lui-même ². Mais l'un des plus bousculés pour son opposition à la Fronde fut sans conteste M^e Eyméric de Méredieu, écuyer, sieur de Boribru et d'Ambois, conseiller du roi et magistrat présidial depuis 1628, dont un dossier des archives départementales permet de retracer les mésaventures ³.

De Méredieu ne s'était pas seulement prononcé publiquement contre l'Union, il avait aussi pris position contre l'entrée en ville des troupes de gens de guerre levées par le sénéchal de Bourdeille, principal allié de M. le Prince en Périgord. De ce fait, il avait encouru des représailles immédiates de la part du régiment de cavalerie de Bourdeille. La métairie de Caran qu'il possédait dans la paroisse de Boulazac, avait été occupée par la compagnie du sieur de Rochemorin, capitaine major, la demeure en partie pillée et brûlée et les métayers rossés par les militaires (décembre 1651). Bientôt après, notre conseiller devint indésirable en ville : comme tant d'autres, il la quitta pour plus de sûreté, le 26 janvier 1652, et alla se cacher à Limeuil. Ce pourquoi il fut taxé à la somme de 2.000 livres en vertu d'une ordonnance du conseiller au Parlement André d'Andrault, qui exerçait les fonctions d'intendant des armées de Sa Majesté sous l'autorité de M. le Prince, et qui, en cette qualité avait, dès le 28 janvier 1652, mis à contribution tous les habitants qui, en s'absentant de Périgueux sans motif légitime, s'étaient soustraits aux tracasseries de l'occupation et aux dépenses nécessitées par la mise en état de défense de la ville et la subsistance de la garnison. Le frère du fugitif, l'avocat de Méredieu, eut beau verser entre les mains du conseiller d'Andrault et de Chanlost la somme exigée : le 18 février, Eyméric fut à nouveau taxé à 3.000 livres.

(1) *Livre vert*, p. 275, n° 48.

(2) *Livre-Journal de P. de Bassot (1609-1652)*, publ. par Tamizey de Larroque, P. Huet et le comte de Saint-Saud. Paris-Bordeaux 1893, p. 84, note 1.

(3) Série II E *Méredieu d'Ambois*, liasse 10.

En octobre 1652, le conseiller quitta son refuge de Limeuil, où il était tombé malade, pour se rendre au château de Rognac, paroisse de Bassillac, qu'habitait M. Pierre de Tricard. Sur l'ordre exprès du marquis de Sauvebœuf, lieutenant des armées du roi opérant contre les Frondeurs, avec lequel il entretenait des intelligences, Méredieu agit sur le sieur de Rognac et réussit à le persuader de remettre cette petite place sous l'autorité du roi : en juin 1653, le château fut confié à la garde du sieur de Lapeyre. C'était le temps où la garnison, stimulée par Chanlost, se donnait beaucoup de mouvement aux environs de Périgueux. Rognac ne tarda pas à retomber aux mains des Frondeurs que commandaient les sieurs d'Alesme de Vige et de Rognac et Eymeric de Méredieu devint leur prisonnier avec quatre de ses enfants. De graves tribulations allaient s'en suivre pour notre conseiller et son fils l'avocat.

Après s'être vu dépouiller de tout son avoir — 8.000 livres en argent, en or, en vaisselle, en linge, en hardes, en papiers de famille, en plus de 30.000 livres d'obligations —, avoir été séparé de trois de ses enfants sequestrés à Rognac, Eymeric de Méredieu fut livré avec son fils l'avocat au terrible Chanlost qui, durant quatre jours, les garda à la maison épiscopale qu'il occupait, menaçant le conseiller de le faire périr, lui et les siens, s'il ne versait pas 3.000 livres séance tenante. Malgré ses protestations, Eymeric fut traduit en la conciergerie du Palais, jeté le 11 juillet, dans l'un des plus affreux cachots des prisons, le « rayat », et mis au pain et à l'eau. Dans cette extrémité il fut plus que jamais en butte aux menaces du gouverneur, secondé dans son inhumain chantage par le maire Boudon et le premier consul Mailhard. A plusieurs reprises, ces magistrats indignes vinrent voir Méredieu dans sa prison, lui promettant les pires maux s'il n'empruntait pas ou ne fournissait pas l'argent qui lui était réclamé pour les dépenses militaires. Tant de répugnante insistance triompha de la volonté de Méredieu qui, le 20 juillet, versa les 3.000 livres à Chanlost — 1.000 pour ce dernier et 2.000 pour le marchand Souc, qui faisait fonction de publicain du parti des Princes. Malgré quoi Eymeric de

Méredieu ne fut pas tenu quitte. Cédant à de nouvelles pressions exercées cette fois par l'élu Pierre Moras, assisté du notaire Philippot, le conseiller dut encore souscrire le 26 juillet, deux obligations de 1275 et de 4.580 livres à la décharge des habitants de Périgueux.

Cette sinistre et ruineuse comédie eut son épilogue le 28 juillet. Ce jour-là, Chanlost, ayant fait prendre à la conciergerie le malheureux Eymeric par son maréchal des logis et secrétaire, Laval Pichaut, le conseiller se voyait invité par le maire, Mailhard et les autres consuls, à verser encore 4.000 livres pour les dépenses de la garnison. Mais cette fois, il eut l'énergie de refuser carrément. Par bonheur pour lui, les canailles qui le poursuivaient de leur animosité ayant fait leurs comptes, trouvèrent que la somme demandée était largement couverte par les obligations déjà extorquées à leur infortuné concitoyen.

Depuis sa capture à Rognac, de Méredieu s'était trouvé soulagé de 14.000 livres — un joli denier, n'est-ce pas ? — Sans parler des tortures morales qui lui avaient été infligées, des menaces de mort dont il avait été abreuvé, il avait été mis plus de vingt fois dans le « rayat » et dans un autre cul de basse-fosse dit « sous la cloche », y passant des nuits, avec son fils et y dépérissant chaque jour davantage.

Eymeric de Méredieu, en adressant au duc de Candale la requête que celui-ci apostilla le 1^{er} octobre 1653, avait des droits incontestables à dédommagement. Il est dit dans cette supplique que les deux fils du conseiller, Pierre, l'avocat, et Hélié, le chanoine, suspects eux aussi d'avoir cherché à délivrer la ville de Périgueux de l'abominable tyrannie de Chanlost, avaient été incarcérés et qu'ils n'avaient eu la vie sauve que contre un nouveau versement de 5.000 livres. Une requête adressée le 1^{er} juin 1652 au conseiller d'Andrault par le chanoine de Méredieu signale aussi que la maison et le jardin que ce dernier possédait à Saint-Angel, au faubourg Taillefer, avaient été, sur l'ordre de Chanlost, rasés pour des raisons de sécurité militaire et, comme de juste, pillés cyniquement. Toute une famille d'honnêtes gens avait ainsi

largement payé son tribut aux passions allumées par la guerre civile.

En récompense de ce qu'il avait souffert depuis l'« Union », Eymeric de Méredieu fut, à la reprise de la ville, choisi comme capitaine de la milice du quartier Limogeanne, où il avait sa demeure ¹. C'est lui que le consulat du président de Châtillon chargea d'aller faire enregistrer au Parlement de la Réole l'acte d'amnistie accordé par le roi à la ville revenue à de meilleurs sentiments.

En 1654, le conseiller présidait les quatorze prud'hommes qui créaient, suivant le statut municipal, les 8 électeurs des maires et consuls de Périgueux. Mais, lorsqu'il se présenta à l'Hôtel de Ville, pour prêter le serment accoutumé, — c'était le jour des élections, le 15 novembre 1654 — il se trouva devant un rassemblement hostile qui l'empêcha d'entrer. Parmi les opposants les plus excités étaient le fils de l'élu Moras, le conseiller Jean Charon, le clerc du procureur du roi, Joseph Bodin, l'assesseur Salleton. Que reprochaient-ils donc à Eymeric de Méredieu ? Sans doute craignaient-ils de voir porter à la mairie ou au consulat, comme champion d'un clan rival du leur. Toujours est-il que le « boycottage » de Méredieu réussit. Les élections municipales de 1654 furent si mouvementées que le comte d'Estrades, commandant en Guyenne, les cassa et que le nouveau maire, Joseph de Bodin, le libérateur de septembre 1653, qui venait d'être anobli par le Roi, ne fut pas élu dans les formes accoutumées, mais choisi par acclamation populaire le 29 novembre 1654 ².

Il y a là un curieux détail de l'histoire politique de Périgueux à élucider.

Géraud LAVERGNE.

(1) A l'angle des rues Lanmary et Limogeanne.

(2) *Livre vert*, p. 307, note 1.

NÉCROLOGIE

M^{sr} JOSEPH-HENRI CHASTAING

Curé de Bourniquel, camérier secret surnuméraire de S. S.

M. l'abbé Chastaing avait acquis, dans le monde catholique, une notoriété qui a rejailli, en reflet de gloire, sur le Périgord et dont il est intéressant de rappeler l'origine.

En l'année jubilaire de 1925, eut lieu, à Rome, sous l'inspiration de Pie XI, une exposition missionnaire. C'était la première. Elle provoqua une grande impression et obtint le plus légitime succès. Elle renfermait, pour les mettre, sous les yeux des visiteurs, tous les objets antiques, rares et précieux, recueillis par les missionnaires. C'était, par des exemples vécus, un véritable enseignement historique et doctrinal de notre foi.

Le Pape décida de rendre cette exposition en quelque sorte permanente et d'en conserver les souvenirs dans une nouvelle salle au musée Latran. Il chargea de R. P. Schild, de la congrégation du Verbe Incarné, linguiste et ethnographe réputé, de tout organiser et d'y adjoindre une galerie consacrée à la préhistoire. Par ses découvertes successives, la préhistoire excitait alors, au plus haut point, la curiosité humaine.

Le R. P. Schild se rendit à Paris pour prendre contact avec les représentants de cette branche nouvelle de la science, et il se mit, naturellement, en rapport avec M. l'abbé Breuil, professeur à l'Institut de paléontologie humaine. M. l'abbé Breuil, au cours de leurs entretiens, lui signala la riche collection qu'avait réunie, à Bourniquel, M. l'abbé Chastaing. Il l'avait lui-même visitée à plusieurs reprises. C'était une des plus belles appartenant à un particulier.

Cette collection d'ailleurs-était connue. Elle avait même fait l'objet des convoitises américaines. Après la guerre de 1914-1918, des Américains, s'éjournant en France, s'étaient présentés pour la visiter, et l'un d'eux avait même proposé de l'acheter à chers deniers. M. l'abbé Chastaing avait décliné les offres. Il n'avait pas travaillé pour faire fortune, ni pour enrichir l'Amérique aux dépens de la France.

Avec le R. P. Schild, qui lui écrivit pour lui apprendre la mission dont il était chargé, tout autre fut son attitude. Il offrit spontanément

ment d'en faire donation au Pape, heureux d'avoir toute sa vie, sans le savoir, travaillé pour une œuvre qui répondait à un idéal. L'affaire, engagée dans de telles conditions, ne pouvait qu'aboutir. La conclusion fut immédiate : le temps de correspondre. M. l'abbé Bouyssonie, averti, accourut de la Corrèze, à la faveur des vacances et vint aider M. l'abbé Chastaing à faire le triage des pièces et à les ranger dans un ordre méthodique. Elles remplirent sept grandes caisses qui furent transportées, au début de Septembre 1927, à la gare voisine de Lalinde, pour être de là expédiées directement au Pape. On raconte que le chef de station, un peu déconcerté de par la nature des colis : des pierres, en référa à Paris, pour demander des instructions.

Les colis arrivèrent à Rome sans accident, et M. l'abbé Chastaing ne tarda pas à les rejoindre pour installer lui-même ses collections dans la vitrine centrale de la salle. On lui avait réservé la place d'honneur. Elles y sont encore avec le nom du donateur. Elles se sont depuis fort augmentées, grâce aux missionnaires qui, dûment alertés, dans les diverses parties du monde, continuent d'envoyer leurs nouvelles découvertes à l'œuvre pontificale.

À Rome, M. l'abbé Chastaing fut, à Sainte-Marthe, l'hôte du Pape. Il y devait passer six semaines qui comptèrent parmi les plus heureuses de sa vie. Il s'enthousiasmait encore lorsqu'il en évoquait les souvenirs.

Il s'était mis tout de suite au travail. Il y apportait une telle diligence, qu'un jour il ne fit même pas attention que le gardien du musée fermait les portes, et il aurait passé la nuit au milieu de son déballage si une échelle ne s'était trouvée, fort à propos, à proximité du mur, pour lui permettre de descendre, comme St-Paul, par la fenêtre.

L'arrangement alla vite. Tout fut terminé à la date fixée.

Le vernissage, si l'on peut dire, eut lieu le 18 Décembre 1927, en présence des représentants de la Presse italienne et étrangère au grand complet. Le lendemain *L'Osservatore Romano* pouvait écrire dans son compte-rendu : « Une nouvelle lumière brille désormais au Musée du Latran ».

L'inauguration officielle se fit trois jours après, à 10 heures du matin, sous la présidence du cardinal Vanutelli, doyen du Sacré Collège, spécialement délégué par le Souverain Pontife. Quatorze cardinaux, y assistaient, toutes les notabilités de la Ville Eternelle, y compris M. Doulet, ambassadeur de France, y avaient été conviées. « C'est une des plus brillantes cérémonies qu'il m'a été donné de voir », disait plus tard M. l'abbé Chastaing.

Le soir du même jour, à 13 heures, le Pape reçut, en audience privée au Vatican, les principaux artisans de l'œuvre qui lui avait tant tenu à cœur. Il prononça devant eux un discours et leur remit une médaille-souvenir. Quelques mois plus tard, il daigna conférer une prélatrice à celui qui avait si généreusement répondu à ses désirs. Tous les amis de M. l'abbé Chastaing, tous ses admirateurs, applaudirent à une distinction si justifiée, récompense des patientes recherches de toute sa vie.

Il ne perdit pour cela rien de sa simplicité. Il continua de vivre sans ostentation dans sa paroisse, la plus petite du diocèse, puisque en 1944, elle ne comptait plus que 95 habitants. Elle en avait 275, lorsqu'il y commença son ministère en 1886. Tout le long de sa vie il avait assisté, la mort dans l'âme, à la désertion progressive des campagnes confiées à sa sollicitude. Ce lui fut motif de s'y attacher davantage et de chercher dans l'étude, l'emploi de son activité. On ne le vit jamais oisif. Il a ainsi vécu à Bourniquel près de 60 ans, de pauvreté et d'amour de Dieu, si heureux, cependant, dans la solitude de son presbytère — à la fin il n'avait même plus de service — qu'à la veille de sa mort il remerciait Dieu, devant ses confrères, de l'avoir traité avec tant de bonté.

M. l'abbé Chastaing était né à Belvès le 4 Mars 1860. Il y fut élevé dans une famille très chrétienne ; puis il entra dans un de ces petits collèges qu'avait fait surgir, après 1850, la loi sur la liberté d'enseignement et qui donnèrent à plusieurs de nos cantons une vie intellectuelle très animée. C'est de là qu'il partit, en 1877, pour rentrer d'emblée au Grand Séminaire de Périgueux, et pour s'y adjoindre à un cours d'élite qui avait à sa tête des hommes de premier plan comme M. l'abbé Mathet et comme M. l'abbé Abdon. Ils ont tous les deux fourni, au service du diocèse, une carrière ecclésiastique trop connue pour qu'il soit utile d'insister.

M. l'abbé Chastaing était bien à sa place parmi cette élite, excellent élève, séminariste pieux et réservé. Nous l'avons connu à cette époque. Il nous initiait, pendant les récréations, à cette science nouvelle qu'était alors, pour nous, la préhistoire. Il en avait découvert les arcanes et puisé le goût dans la fréquentation de M. Hardy¹, un vrai précurseur qu'il accompagnait, durant les vacances, dans ses excursions. Il avait appris, à son école, l'art de nous parler, avec une compétence instructive et charmante, de pierres éclatées, de pierres polies, d'ossements de rennes gravés, d'abris sous roches, des fouilles enfin qu'il avait lui-même pratiquées, où il avait déjà recueilli des pièces importantes qu'il nous montrait, car il avait, dès lors,

commencé ses collections. Il témoigna sa reconnaissance à son maître, en le choisissant pour parrain, lorsqu'il entra en 1867 dans la Société historique et archéologique du Périgord. Il eut pour second parrain, M. Vasseur, de St-Germain de Belvès, le beau-frère de notre illustre compatriote M. Henri Lasserre.

M. l'abbé Chastaing avait été ordonné prêtre par M^{sr} Dabert avec une dispense d'âge le 22 Septembre 1888 et nommé vicaire de Neuvic au lendemain de son sacerdoce, l'année suivante vicaire de St-Cyprien. Dans ces deux postes, il avait été l'auxiliaire de deux hommes éminents de notre clergé diocésain M. Tardy et M. du Plantier. Il avait appris, à leurs leçons, le maniement d'une paroisse. Il était mûr pour en gouverner une à son tour.

Il fut nommé curé de Bourniquel. Cette nomination indiquait la confiance qu'inspirait sa jeunesse. Sur cette paroisse, en effet, résidait, au château de Cardou, une famille des plus marquantes, à laquelle Monseigneur se devait de témoigner sa reconnaissance pour lui avoir fourni un vicaire général très apprécié : M. Maxime de Saint-Exupé y^e. Il était juste de la bien servir.

Son église, son presbytère, la prière et l'étude, ce fut toute la vie du jeune curé. Ses prières faites, son ministère accompli il consacrait son temps à prendre des notes, à lire de vieux papiers, à ranger les archives de ses paroissiens, à se renseigner sur l'histoire locale. Il s'était familiarisé en particulier avec les abréviations des parchemins, avec les écritures du xvi^e siècle, de toutes les plus difficiles à déchiffrer. Il se délassait dans le commerce d'un de ses voisins, M. le chanoine Goustat, curé de Pontours, qui publiait alors dans le *Bulletin des travaux historiques variés et très documentés*, dont il écrivit, pour la *Semaine Religieuse*, une notice nécrologique, où il nous montra le rayonnement que peut avoir dans un presbytère de campagne une existence entièrement vouée à la prière et à l'étude.

Ses relations avec Pontours le conduisirent à connaître M. Lespinas, notre ancien vice président qui avait des parents dans cette paroisse. Ce fut pour tous les deux une bonne fortune.

M. Lespinas obtint de lui qu'il fit une communication savante au Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Périgueux, en 1913, sous la présidence de M. de Lasteyrie et qu'il donnât, un peu auparavant, son adhésion au 1^{er} Congrès préhistorique de France ; mais il était trop confiné dans sa solitude pour rentrer dans le mouvement, et quoiqu'il sût, certes, tenir une plume, en somme, il nous a peu fourni l'occasion d'apprécier l'étendue de son savoir. Il savait beaucoup, il fut longtemps possédé par la question du tombeau de St-Avit,

l'une des gloires du pays où il vivait³. Il en parlait avec une flamme si communicative qu'il obtint de notre Société une subvention pour pratiquer des fouilles à l'endroit où il croyait que l'on retrouverait ses reliques.

Il avait découvert, dans ses débuts, sur un mur à St-Cernin des Fossés, à 3 kms environs de St-Avit, un fragment de pierre tombale portant encore visible le nom de St-Avit. Il en fit tirer en plâtre une reproduction qui fut placée dans l'église de St-Avit-Sénieur et que l'on y peut voir encore aujourd'hui.

De la présence de ce éclat de pierre et de certains indices, M. l'abbé Chastaing avait été amené à conclure que, pour être soustrait aux profanations des guerres du Moyen-Age, le corps de St-Avit avait dû être transporté dans cet endroit, c'est là qu'il fallait faire des fouilles. Il s'adressa successivement à deux prospecteurs en réputation dans le pays. Tous les deux, sans s'être concertés, tombèrent d'accord, et les fouilles commencèrent. Le propriétaire, ayant appris qu'on cherchait un trésor, retira l'autorisation qu'il avait d'abord donnée, et les fouilles furent suspendues pour n'être jamais reprises. Ce fut pour M. Chastaing une déception de mourir sans avoir pu réaliser son dessein, qui n'était certes pas de s'enrichir mais de remettre à la garde de l'Église les restes d'un saint qui l'a honorée³.

M^{sr} Chastaing s'était formé lui-même à force de ténacité. Il en était arrivé à ressusciter le passé et à y retrouver l'âme de la France. De là, le plaisir que l'on avait, dans les réunions ecclésiastiques, de l'écouter. Il semblait rajeunir devant un vieux grimoire et avoir échappé à la loi de la vieillesse, à tel point que l'on finissait par croire que, comme St-Jean, il ne mourrait pas. Hélas ! le dur hiver que nous avons subi l'an dernier eut vite raison de sa robuste constitution. Il s'alita le 20 Décembre 1944, pour mourir le 24, à 22 heures, comme pour aller célébrer au Ciel la fête de Noël et y chanter le cantique des Anges.

La rigueur de la saison, la difficulté des routes que la neige et le verglas rendaient impraticables, empêchèrent d'assister à ses funérailles beaucoup de ceux qui auraient tant voulu, une dernière fois, se grouper auprès de lui. Ses paroissiens, ses voisins les plus immédiats, ses confrères des environs étaient seuls là pour se souvenir et pour prier. Ils étaient tous unis dans un même sentiment de deuil, et cependant tous aussi reconfortés par une même espérance.

A l'église, M. l'abbé Combroux, doyen de Beaumont, prononça son éloge funèbre. C'était l'Église qui, par une voix autorisée, saluait sa mémoire. Au cimetière, M. Lacorre, président de la Société des Amis

des Eyzies, qui lui était, de longue date, un ami très attaché, s'inclina au nom de ses pairs les savants préhistoriens, devant son souvenir. C'était la science la plus authentique, c'était la fidélité la plus émouvante qui, à tour de rôle, lui rendaient un suprême hommage.

C. PRIEUR.

NOTES

(1) M. Michel, président de la *Société historique et archéologique du Périgord* en 1887, décédé au Coux le 6 Mai 1893.

(2) Notice historique sur M. l'abbé Maxime de St-Ekupéry, vicaire général de Périgueux, par le R. P. Dufour S. J. Périgueux Cassard 1879.

(3) St-Avit naquit à Lanquais de noble extraction. Il fut enrôlé tout jeune dans les armées d'Alaric, roi des Wisigoths alors maître du midi de la Gaule. Il prit part à la bataille de Vouillé (507) et à la suite emmené en captivité aux environs de Paris. Libéré au bout d'une dizaine d'années, il voulut revenir au pays de ses origines. Il se retira dans la région désertique de Rouffiac. Il y vécut dans la contemplation à la manière du P de Foucauld, à proximité d'un petit oratoire bâti de ses mains et désigné depuis sous le vocable de Notre-Dame des Vaux. Il s'y rendit célèbre par la sainteté de sa vie et par ses miracles. C'est là qu'il fut enseveli sans qu'on puisse préciser la date de sa mort. En 1118, ses reliques furent transférées dans une église monumentale érigée pour les recevoir : St-Avit-Sénieur. Elles en furent retirées au cours des vicissitudes sociales du Moyen-Age par crainte de profanations et si bien cachées qu'on en a, depuis, perdu la trace.

VARIA

LES VINS DE BERGERAC

I

Monseigneur Dupré de Saint-Maur, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, maître honoraire des Requêtes de son Hôtel et Intendant de la Généralité de Guienne.

Monseigneur,

Les maire et consuls de la ville de Bergerac en Périgord prennent la liberté d'observer à Votre Grandeur qu'ils sont à même de solliciter des bontés de Sa Majesté la confirmation des coutumes et privi-

lèges de leur ville, qui l'ont été sous tous les règnes précédents, depuis Louis XI jusqu'à Louis XV, de glorieuse mémoire.

Les suppliants osent espérer de votre justice, Monseigneur, et de vos bontés pour leur ville, que vous voudrez bien leur être favorable dans l'avis qu'il vous plaira donner à ce sujet à Sa Majesté, et que Votre Grandeur voudra bien prendre en considération le tort infini et irréparable que fait au commerce de leurs vins l'édit du mois d'avril 1776, si leurs anciens privilèges à cet égard, qui sont anéantis par l'article 1^{er} de cet édit, ne sont pas rétablis dans leur ancienne vigueur.

L'article 74 de leurs statuts et coutumes porte que nul ne pourra débiter du vin en taverne dans leur ville s'il n'est bourgeois de Bergerac, et l'art. 75, qui suit immédiatement, veut qu'aucun ne puisse faire porter son vin dans ladite ville ni au détroit d'icelle, sinon ceux qui sont de la vinée dudit lieu, ce qui a toujours été exécuté très exactement jusqu'à l'édit de 1776.

Par la disposition de ces deux articles, qui ne paraissent point avoir été un droit d'octroi mais un ancien droit patrimonial de la ville dont on ne connaît point l'origine, le vin des bourgeois de Bergerac, qui seul pouvait être vendu et débité dans leur ville et qui fait toute leur fortune, avait toujours conservé un certain prix honnête par sa consommation exclusive dans cette ville, ce qui procrait aux habitants une certaine ressource pour vivre, payer leurs impositions qui sont énormes, et pour faire cultiver leurs vignes.

Mais, depuis que, par l'édit de 1776, il a été permis à toute sorte de particuliers d'introduire leurs vins dans ladite ville, elle en a toujours été depuis tellement inondée que les bourgeois ne retirent plus rien de cette denrée. Les cabaretiers prenant de préférence du vin étranger, le leur leur reste sur les bras sans trouver aucun débouché à pouvoir s'en dessaisir, ce qui ruine exactement leur ville et communauté.

On s'était d'abord flatté de pouvoir tirer quelque avantage de la liberté indéfinie que l'édit de 1776 donne au commerce de cette production; on espérait que la ville de Bordeaux, par la proximité, pourrait les dédommager en contribuant à la consommation de leurs vins, mais les lettres patentes que cette ville obtint d'abord après cet édit, qui la remit dans ses anciens privilèges, firent évanouir toute espérance à cet égard. De sorte qu'il ne reste aux habitants de Bergerac que l'amertume de voir leurs plus précieux privilèges anéantis sans espoir de pouvoir profiter des avantages de l'édit de 1776. Aussi, la plupart se trouvent-ils sans ressource pour vivre,

pour payer leurs impositions et pour faire donner à leurs vignes la culture nécessaire. C'est un fait notoire, Monseigneur, qui n'est ignoré de personne sur les lieux.

Encore si les habitants de Bergerac avaient la liberté de se servir de la jauge de Bordeaux pour le commerce de leurs vins, ils pourraient peut-être se flatter de les envoyer ailleurs que chez les Hollandais qui, étant sans concurrents, les leur.....¹. Mais cette faible ressource leur est même contestée par la ville de Bordeaux, puisqu'elle prétend que cela ne leur est pas permis aux termes de l'art. 8 des lettres patentes qu'elle a obtenues en sa faveur.

Que feront donc les habitants de Bergerac de leur sol, qui ne peut produire que du vin ? Quoi ! Sera-t-il dit que, dans un temps où Sa Majesté ne respire que le bonheur de ses peuples, les habitants de Bergerac soient les seuls de ses sujets qui n'en puissent pas profiter, par les entraves que l'édit de 1776 et les lettres patentes pour la ville de Bordeaux mettent à la consommation de leurs productions ?

Non, Monseigneur, il n'en sera pas de même. Les suppliants sont très persuadés que telles ne sont point du tout les intentions de Sa Majesté et ils osent espérer de votre justice que Votre Grandeur voudra bien solliciter et obtenir pour eux qu'en même temps qu'il plaira à Sa Majesté de leur confirmer de nouveau leurs statuts, coutumes et privilèges, elle daigne aussi les maintenir dans les privilèges de pouvoir faire débiter comme autrefois leurs vins dans leur ville, exclusivement à tous autres vins étrangers, conformément aux art. 74 et 75 de leurs statuts et coutumes, et qu'elle voudra bien déroger en cela à son édit de 1776 et toutes autres dispositions contraires s'il y en avait.

La demande des habitants de Bergerac à cet égard ne peut absolument porter aucun préjudice à ville de Bordeaux ni à aucune autre ville de la province, parce qu'il doit leur être fort indifférent que Bergerac consomme dans ses murs ses propres vins ou qu'il soit libre aux étrangers d'y introduire les leurs au préjudice de cette ville.

Du reste, les suppliants ni leur communauté n'entendent pas priver les étrangers de pouvoir faire entrer des vins dans leur ville à titre d'entrepôt, ce serait alors gêner le commerce, et c'est ce que la ville de Bergerac n'a jamais entendu faire; cet entrepôt avait lieu avant l'édit de 1776, on demande qu'il soit remis comme il était ci-devant.

(1) Trois ou quatre mots illisibles.

La demande des suppliants paraît si conforme à la justice qu'ils ont lieu de se flatter que Votre Grandeur, Monseigneur, voudra bien l'appuyer auprès de Sa Majesté et de Nos Seigneurs de Son Conseil, comme aussi qu'elle voudra bien leur obtenir des bontés de Sa Majesté, à cause de la modicité des revenus de leur communauté, que les enregistrements des nouvelles lettres patentes qu'il plaira à Sa Majesté leur accorder en confirmation de leurs statuts, coutumes et privilèges, soient faits *pro rege* partout où besoin sera.

Les suppliants demandent la confirmation, non seulement de leurs privilèges et franchises, mais encore celle de leurs statuts et coutumes, en ce qui n'a pas été dérogé, qu'on aurait omis d'énoncer depuis quelque temps dans les précédentes lettres patentes qui leur ont été accordées à ce sujet. Votre Grandeur, Monseigneur, en verra les raisons dans leur supplique, qui est annexée à leurs dernières lettres patentes. Ainsi, ils ont lieu d'espérer de vos bontés que vous voudrez bien leur être favorable sur cet article comme sur les autres et ils continueront leurs vœux au ciel pour la conservation et prospérité de Votre Grandeur, Monseigneur.

En suscription : Placet à M. l'Intendant concernant le renouvellement des privilèges de Bergerac, remis au maire et consuls.

Le 6^e mars 1780.

II

Monsieur Necker, directeur général des Finances.

Monseigneur,

Les officiers municipaux de la ville de Bergerac en Périgord, confiants infiniment sur ce zèle infatigable qui vous fait admirer de toute l'Europe, et avec lequel vous savez si bien allier les intérêts de l'Etat et le bien-être des sujets de Sa Majesté, prennent la liberté de vous adresser leur mémoire dans des circonstances qui sont dignes de votre protection, et de la justice de Sa Majesté et de Nos Seigneurs de Son Conseil.

Bergerac est dans une position avantageuse, elle passe même pour être riche par son commerce et par les productions de son sol. Il faut même convenir qu'elle l'a été dans ces temps heureux où ses vins profitaient de la faveur qu'ils s'étaient acquise par leur réputation, mais depuis qu'ils sont tombés en discrédit, c'est à-dire depuis que les Hollandais s'en sont attribués tout le commerce sans concurrence quelconque, les choses ont bien changé. Depuis plus de trente

ains que cette production a baissé au moins d'une moitié, Bergerac est devenu très pauvre, parce que les grains qui se recueillent dans sa plaine, dont la majeure partie consiste en seigle, ne pouvant pas suffire à sa consommation, ne font point un revenu pour elle; au contraire, ils se consomment pour les vignobles et subissent par conséquent le même sort. Quant à son commerce, il roule tout entier sur la tête d'un petit nombre de ses habitants, qui tiennent l'entrepôt du Hautpérigord, du Limousin, de l'Auvergne, et autres pays du Nord; les autres n'en profitent pas.

Cependant, dans ces temps heureux où tout prospérait dans cette ville par ses riches productions en vin, parce qu'il y avait de la concurrence, Bergerac s'acquittait cette réputation d'être une ville riche, qu'elle a toujours conservé depuis; elle fut imposée en conséquence, ses territoires voisins le furent de même, et ces impositions ont toujours augmenté, quoique ses ressources aient diminué. La gelée de 1709 fit un ravage considérable aux bois du Hautpérigord. Bergerac, qui est à l'extrémité de la province dans le Bas Périgord et dans un pays de plaine, subit, assure-t-on, un rejet d'imposition sur son territoire sous prétexte qu'il n'avait pas éprouvé le même accident; les choses sont revenues au premier état mais... a toujours demeuré.

Les faits que les exposants prennent la liberté d'observer à Votre Grandeur, Monseigneur, sont si certains que, pour se convaincre de l'énormité des impositions que paye cette ville et trois paroisses qui forment son baillage, qui ne jouissent d'aucune franchise qui se trouve restreinte à la ville seule de Bergerac, il n'est besoin que de faire une comparaison fidelle de ce que payent Périgueux et Sarlat avec leurs banlieues, qui sont les deux capitales du Périgord, toutes les deux décorées d'un Evêché, d'un Présidial, d'une Election, avantages bien considérables dont Bergerac se trouve privé.

Périgueux, avec sa banlieue composée de 14 paroisses au moins, capitale du Périgord, ne doit payer la présente année 1780, pour 20^{es} capitation, industrie et 20^{es} maisons qu'une somme de... et Bergerac, lui seul qui n'a ni Evêché, ni Présidial, ni Election, doit cependant payer la somme de.... et ses trois paroisses qui ne jouissent d'aucun privilège doivent payer la somme de....

Sarlat, seconde ville du Périgord, avec Evêché, Présidial et Election, une banlieue très étendue, composée de... paroisses, ne doit payer pour les mêmes impositions, compris 300 livres de pied de taille, qu'une somme de....

Peut-il y avoir de comparaison entre la modicité des impositions que payent ces deux villes capitales et l'énormité de celles dont se

trouvent surchargées la ville de Bergerac et ses trois paroisses ? Peut-on dire qu'une telle disproportion soit analogue aux intentions bienfaisantes de Sa Majesté ? Elle qui recommande si expressément aux assemblées qui composent les nouveaux Etats qu'elle vient de créer, d'écarter dans leurs impositions toute arbitraire et toute inégalité et de faire que les répartitions soient faites avec la plus grande justice.

Mais, à un poids si injuste et aussi énorme d'impôts, on vient en ajouter un autre non moins greveux aux habitants de Bergerac. Cette ville a toujours joui de l'exemption de la taille personnelle et ses privilèges ont toujours été confirmés de règne en règne jusqu'à présent. L'enregistrement en a été fait dans toutes les Cours où il en a été besoin, même aux Eléctions de Périgueux et de Sarlat. Cependant, malgré la notoriété de ces privilèges et leur exécution constante de tous les temps, il a pris gré au s^r de Lespinasse, qui vient de se faire pourvoir sans réquisition, par M. l'Intendant de la province, d'une commission pour faire d'office les rolles de plusieurs paroisses dépendantes de son Election qui avoisinent la ville de Bergerac, et sans respecter les privilèges des bourgeois de cette ville ni la confirmation qui en a été faite par tous nos rois, il n'a pas craint d'y porter atteinte en imposant grand nombre de bourgeois de ladite ville, malgré les défenses expresses de l'art. 6 de l'édit de Sa Majesté du mois de juillet 1766, qui maintient expressément les habitants des villes franches, dont les privilèges ont été dûment enregistrés dans l'exemption de la taille personnelle, ce qui a porté une consternation entière dans les cœurs de tous les citoyens de cette ville, en sorte qu'il ne leur reste plus d'autre ressource que de recourir sous votre protection, Monseigneur, à la justice de Sa Majesté et de Nos Seigneurs de Son Conseil.

Il est malheureux pour Bergerac de n'être pas une ville d'Election ; mais faut il, parce qu'elle sera privée de cet avantage, qu'on verse sur elle tout le poids des impositions du Périgord ? Qu'il est heureux pour elle, Monseigneur, de se trouver aujourd'hui sous l'empire d'un prince dont l'âme bienfaisante ne désire rien tant que le bonheur de ses sujets ! En faisant cesser une inégalité si monstrueuse par des établissemens qui doivent anéantir tout arbitraire et procurer une juste distribution de la répartition des impôts, c'est l'aurore d'un beau jour qui fait concevoir aux exposants les plus grandes espérances, à la faveur de laquelle leurs citoyens verront bientôt tomber des chaînes qui les captivent depuis si longtemps. Telles sont, Monseigneur, les espérances de la ville de Bergerac, qui ne sauraient

être mieux fondées, surtout si elle a la douce consolation d'apprendre que Votre Grandeur veut bien la protéger et lui obtenir, en attendant les bienfaits de Sa Majesté, le redressement des nouveaux impôts auxquels on vient d'assujettir une grande partie de ses habitants en les cotisant à la taille personnelle, malgré leurs privilèges, et l'énormité des impositions qu'ils payent d'ailleurs. En attendant, les exposants, tout comme leurs citoyens, ne cesseront de faire des vœux au ciel pour la conservation de la prospérité de Votre Grandeur, Monseigneur.

Communiqué par le Colonel PRÉVÔT-LEYGONIE.

PROCÈS VERBAL DE VISITE D'ÉGLISES

SAINTE-MARTIN DE GENÈBREDE ET SAINTE-JEAN DE VERTIS

(DIOCÈSE DE SARLAT)

[23 Octobre 1597.] Dud. jour, fait visiter lesd. églises. Trouvé Saint-Martin assez mal couverte de tuille, fermé à clef ; Saint-Jehan bien couvert et fermé à clefz, où il y a trois autelz entiers ; à Saint-Martin, une pierre pour le grand autel, qui *non adheret stipiti*. Les ornementz servent pour l'une et l'autre. Il y avait des cremières à Saint-Jehan. Les cimetières sont fermés. Le recteur, M. M^r Pierre Masquart, chanoine à Biron, sert la paroisse de la en hors de quinze en quinze Jours ; le revenu est de 6 pippes bled, dont le prieur prend la tierse et le recteur l'autre. Le revenu estait grand anciennement, mais la terre pose. Nulles confrairies ; aulcun hugenot ; nulle image. Il y a un autelet à chacune.

2 juin 1601 — Led. jour, fait visiter, de Montagnac en hors, lesd. églises. Celle de Saint-Martin trouvé bien couverte et fermé à clef ; le cimetière à demi clos. Il y a trois beaulx autelz entiers ; fondz baptismales, mais descouvertes ; ung beau benistier. Belle pierre et entière. Au clocher, une cloche. Le chœur fermé de balustres. Il y a confrairie de Saint-Martin. Il n'y a point d'ornementz. Les enfantz n'y sont poinct crespés ny les malades oinctz. Nulz registres. Ung sacristain seul sans luminiers. Le prieur est M^r de Peggris ; se tient près de Gavaudun. Recteur, M^r Matthieu Dessays ; puisz deux ans se tenoyt à Devillac, où il estait viquaire. Le prieur prend une 3^e de bled, le recteur prend le reste et tout le vin, et le chanvre ne se paye ;

(1) Arch. du Lot-et-Garonne, C 2, f^o 249-251.

disme de menuz grains ; le tout peult valoir 40 sacz bled et fort peu de vin ; il y a du gleysage qui faict rente au recteur. Il y a aussi plus d'un cartonat de terre à l'entour de la caminade ; le recteur en jouyst.

Celle de Saint-Jehan a esté trouvée entière sauf qu'il y manque un peu de tuille. Sans cloche ; ung petit esquillon. Il ny a qu'un autelen pied. L'église pavée de pierre de taille ; le cimetièrre à demy fermé. Il y a voulte à la feste de St-Jehan-Baptiste, sans fonz baptismales ny cresmières. En toute la paroisse, il n'y a que 30 feux et maisons ; point d'huguenot. Il y avait quelques rentes, tout cela est perdu.

Led. recteur, moy estant à Monflanquin, me remist la rectorie pour en pourvoir tel qui me sembleroyt. Depuis peu aurais pourveu et ce, le 16^e d'aoust 1601, M^r Urbain Lavoye, chancoyne à Biron, pour estre prosche de là, et aussi ne trouve personne qui la voulust pour la modicité du revenu. Il a promis d'y faire son delevoir.

Transcrit par le D^r L'HONNEUR.